FO DGFiP 13 L'indépendance au service de tous!

FO'Lire FEVRIER 2018

ON NOUS PREND POUR DES

EN LIEU ET PLACE D'UNE REFORME FISCALE ……UN TRANSFERT DE MISSION !!!!!!!!!!!!!

Le ***ras le bol fiscal*** relayé par de nombreux médias a alimenté la réflexion des politiques qui en sont arrivés à la conclusion que plutôt que de rendre l'impôt juste, il conviendrait de le rendre moins visible…….
Ainsi est revenu sur le devant de la scène politique, le vieux serpent de mer du prélèvement à la source (P.A.S) que l'on croyait remisé dans la bibliothèque des fausses bonnes idées depuis le rapport de février 2015 du CPO (conseil des prélèvements obligatoires).
La décision est maintenant prise et sauf volte face peu probable, il sera effectif au 1 er Janvier 2019.
A FO-DGFIP, nous maintenons qu'il s'agit d'une réforme pour RIEN car le système actuel fonctionne bien.
Ce n'est pas la réforme fiscale annoncée car bien évidemment, elle ne résoudra pas le problème de la redistribution des richesses, elle n'est pas faite pour ça.

Pendant ce temps, des milliards de CICE (crédit impôt compétitivité emploi) ont été versés aux entreprises sans que la moindre preuve tangible d'une création d'emploi induite ait pu être apportée.

VERS UN REPORT DE LA MISE EN OEUVRE DU RIFSEEP ….

Avec la FGF et la Fédération des FINANCES, nous revendiquons l'arrêt de la nouvelle réforme indemnitaire, le RIFSEEP. Régime indemnitaire qui est ni plus ni moins que la rémunération au mérite, l'individualisation de la rémunération.
A la DGFIP ce nouveau régime est en préparation et sera effectif pour tous les corps en Janvier 2019.
Un seul groupe de travail s'est tenu à ce jour. Mais les discussions n'ont porté que sur une présentation générale du dispositif.
La refonte des régimes indemnitaires de la DGFIP étant à peine clôturée, la Direction Générale est néanmoins contrainte et forcée de mettre en place ce nouveau régime. La diversité et la complexité de notre régime indemnitaire actuel rendent d'autant plus difficile cet exercice.
Aux dernières nouvelles, ces difficultés pourraient, à la réflexion, conduire le DG à proposer le report de la mise en œuvre du RIFSEEP.
Alors que FO CONDAMNE l'inversion de la hiérarchie des normes dans le code du travail, dans la fonction publique nous n'inversons que les mots :

LE RESULTAT DE LA PRIME SERA LA PRIME DE RESULTAT

REMUNERATIONS INDICIAIRES ET INDEMNITAIRES

FO-DGFIP CONDAMNE :

Pour l'indiciare :

-Le gel de la valeur du point d'indice
-la hausse annuelle de la retenue pour pension civile, laquelle est programmée jusqu'en 2020
-La hausse de la CSG et un dispositif non pérenne
-Le protocole PPCR présenté comme attractif par le gouvernement
-Le transfert primes/points travesti par l'administration en un gain indiciaire

Pour l'indemnitaire :

-La refonte des régimes indemnitaires effectuée à enveloppe budgétaire constante, conduisant aussi à une perte de rémunérations pour certain agents
-La dévalorisation de certaines missions et la baisse de leur rémunération indemnitaire
-L'inégalité de traitement entre collègues affectés sur ces missions
-Un alignement par le bas provoqué par la généralisation du régime indemnitaire standard pour tous les agents

FO-DGFIP REVENDIQUE :

-L'abandon du RIFSEEP, dispositif de rémunération au mérite
-La suppression de toute modulation indemnitaire en fonction des résultats obtenus eu égard aux objectifs assignés
-La revalorisation du point ACF(allocation complémentaire de fonction)
-L'égalité de rémunération des agents de même grade et échelon exerçant des fonctions similaires
-La revalorisation du régime indemnitaire des fonctions d'accueil et caissier, quelle que soit la structure d'accueil
-La revalorisation de l'indemnité de résidence et l'augmentation de son taux par un reclassement des zones géographiques afin de tenir compte du prix de l'immobilier
-Un dispositif de garantie de rémunération pérenne, sans dégressivité aucune
-La prise en compte de l'intégralité de la rémunération indemnitaire pour la retenue pour pension civile et le calcul de cette dernière

Section locale FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône
FO - DRFiP 13 16 rue Borde
Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : www.fo-dgfip-sd.fr/013